

## ÉVALUATION COMMUNE

**CLASSE :** Première

**EC :** ☐ EC1 ☒ EC2 ☐ EC3

**VOIE :** ☒ Générale ☐ Technologique ☐ Toutes voies (LV)

**ENSEIGNEMENT :** Sciences économiques et sociales

**DURÉE DE L'ÉPREUVE :** deux heures

Niveaux visés (LV) : LVA LVB

Axes de programme :

**CALCULATRICE AUTORISÉE :** ☐ Oui ☒ Non

**DICTIONNAIRE AUTORISÉ :** ☐ Oui ☒ Non

☐ Ce sujet contient des parties à rendre par le candidat avec sa copie. De ce fait, il ne peut être dupliqué et doit être imprimé pour chaque candidat afin d'assurer ensuite sa bonne numérisation.

☐ Ce sujet intègre des éléments en couleur. S'il est choisi par l'équipe pédagogique, il est nécessaire que chaque élève dispose d'une impression en couleur.

☐ Ce sujet contient des pièces jointes de type audio ou vidéo qu'il faudra télécharger et jouer le jour de l'épreuve.

**Nombre total de pages :** 3

*Cette épreuve comprend deux parties :*

*- Première partie : Mobilisation de connaissances et traitement de l'information (10 points)*

*Il est demandé au candidat de répondre aux questions en mobilisant les connaissances acquises dans le cadre du programme, en adoptant une démarche méthodologique rigoureuse de collecte et d'exploitation de données quantitatives, et en ayant recours le cas échéant à des résolutions graphiques.*

*- Seconde partie : Raisonnement appuyé sur un dossier documentaire (10 points)*

*Il est demandé au candidat de traiter le sujet en développant un raisonnement de l'ordre d'une page, en exploitant les documents du dossier et en mobilisant ses connaissances.*

*Il sera tenu compte, dans la notation, de la clarté de l'expression et du soin apporté à la présentation.*

## Première partie : Mobilisation de connaissances et traitement de l'information (10 points)

Document : Risques professionnels selon la catégorie socioprofessionnelle des salariés en 2005 et 2013

| Catégorie socioprofessionnelle                    | Proportion (en %) de salariés qui déclarent être amenés, sur leur emplacement de travail, à* : |             |                                             |             |                                       |             |                                      |             |
|---------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|---------------------------------------------|-------------|---------------------------------------|-------------|--------------------------------------|-------------|
|                                                   | Respirer des fumées ou des poussières                                                          |             | Être en contact avec des produits dangereux |             | Être exposés à des risques infectieux |             | Risquer d'être accidentés ou blessés |             |
|                                                   | 2005                                                                                           | 2013        | 2005                                        | 2013        | 2005                                  | 2013        | 2005                                 | 2013        |
| Cadres et professions intellectuelles supérieures | 12,6                                                                                           | 10,9        | 12,4                                        | 13,4        | 15,3                                  | 18,5        | 19,1                                 | 22,2        |
| Professions intermédiaires                        | 23,1                                                                                           | 23,1        | 25,5                                        | 27,9        | 30,4                                  | 35,2        | 40,9                                 | 44,6        |
| Employés                                          | 23,2                                                                                           | 21,7        | 21,7                                        | 23,1        | 31,5                                  | 40,7        | 39,3                                 | 45,7        |
| Ouvriers                                          | 64,2                                                                                           | 66,3        | 48,2                                        | 51,6        | 27,1                                  | 31,5        | 83                                   | 85,9        |
| <b>Ensemble</b>                                   | <b>32,4</b>                                                                                    | <b>30,7</b> | <b>28,2</b>                                 | <b>29,3</b> | <b>27,6</b>                           | <b>32,9</b> | <b>48,1</b>                          | <b>50,5</b> |

\* plusieurs réponses possibles

Champ : ensemble des salariés ; France métropolitaine.

Source : D'après enquêtes Conditions de travail, DARES, 2019.

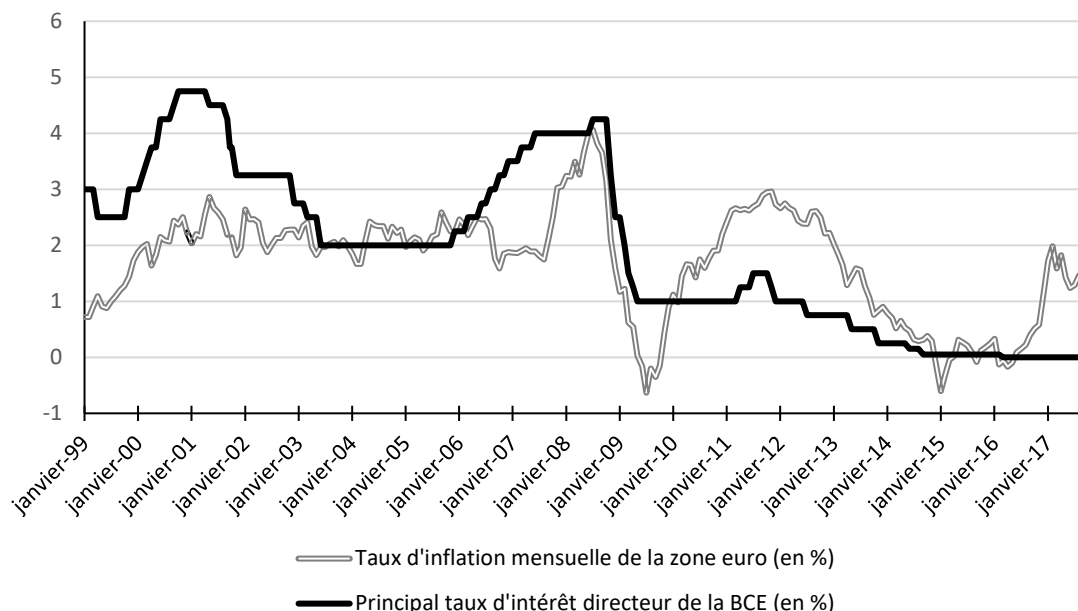
### Questions :

1. À partir de vos connaissances, présentez deux types de risques économiques et sociaux auxquels les individus sont confrontés. (3 points)
2. À l'aide des données du document, montrez l'évolution de l'exposition aux risques professionnels de l'ensemble des salariés entre 2005 et 2013. (3 points)
3. À l'aide des données du document, montrez que l'exposition aux risques professionnels diffère entre les cadres et les professions intellectuelles supérieures et les ouvriers en 2013. (4 points)

## Seconde partie : Raisonnement appuyé sur un dossier documentaire (10 points)

**Sujet :** À l'aide du dossier documentaire et de vos connaissances, vous présenterez les effets économiques de la variation des taux d'intérêt.

Document 1 : Taux d'inflation<sup>1</sup> dans la zone euro et taux d'intérêt directeur<sup>2</sup> de la Banque centrale européenne (en %)



<sup>1</sup> Taux d'inflation : Taux de variation (en %) du niveau général des prix à la consommation.

<sup>2</sup> Taux d'intérêt directeur : taux d'intérêt fixé quotidiennement par une banque centrale pour réguler l'activité économique d'un pays ou d'une zone monétaire.

Sources : BANQUE CENTRALE EUROPÉENNE, 2017 ; Agence France Trésor, 2018.

### Document 2 :

Selon les traités européens, la BCE se doit de veiller à la « stabilité des prix » et dispose, pour y parvenir, de la faculté de modifier les taux d'intérêts directeurs. Dans une situation d'expansion économique qui serait jugée trop forte, la BCE relève ses taux afin d'éviter la surchauffe\* ; tout comme elle oriente ses taux à la baisse lorsque l'économie connaît un ralentissement susceptible de faire chuter l'inflation à un niveau inconfortablement bas.

En jouant ainsi avec les taux, l'objectif d'une Banque centrale est de se rapprocher au plus près du [...] taux d'intérêt théorique qui permet à une économie de croître de façon équilibrée, entre plein-emploi et stabilité des prix. La difficulté de la tâche est que ce taux d'intérêt [...] variant au gré des fluctuations économiques elles-mêmes, il s'agit d'une cible mouvante. Une menace de récession a pour effet de faire chuter ce taux ; une anticipation d'accélération économique le fait progresser. Et il appartient alors à la Banque centrale de s'adapter.

www.lemonde.fr, 14 août 2019.

\* Surchauffe : risque inflationniste.